18. *Deuxième preuve.* La conscience rapporte à un seul et même *moi* toutes les opérations qui s'accomplissent en nous. Le même moi qui dit : *je pense, je veux,* dit aussi : *je marche, je respire.* Or, comme le témoignage de la conscience est infaillible, on doit admettre que le principe de la vie végétative s'identifie avec le principe de la vie intellectuelle.

Objections contre l'unité de l'âme.

19. *Première objection.* — L'âme n'a pas conscience d'être la cause première des fonctions vitales : de la digestion, de la circulation du sang, etc. Donc il n'est pas prouvé qu'elle soit le premier principe de la vie organique.

Réponse. — Il n'est pas nécessaire qu'une chose, pour être cause, ait conscience de ses effets; autrement, il faudrait nier la causalité de tous les agents physiques. Du reste, il y a dans l'âme une foule de phénomènes dont la conscience est à peu près nulle, qu'on appelle pour cela des *faits inconscients,* et dont elle est certainement le principe.

20. *Deuxième objection.* — Il est impossible de concevoir que l'âme humaine, qui est une substance spirituelle, soit le principe de la vie purement organique.

Réponse. — Il ne répugne point que l'âme de l'homme, sensitive comme celle de l'animal, soit aussi végétative comme celle de la plante. Qui peut le plus, peut le moins : un être qui accomplit des actes spirituels est capable d'opérer matériellement.

21. *Troisième objection.* — Il y a combat, dans l'homme, entre la partie animale et la partie raisonnable. Ces deux parties procèdent donc de principes divers.

Réponse. — Ce n'est pas entre ces deux principes, mais entre les puissances d'un même principe, qu'a lieu le combat. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que la conscience attribue au même sujet la responsabilité de tous les actes moraux, qu'ils soient inspirés par la raison ou par une passion coupable.

4. Excellence de l'âme humaine.

22. On entrevoit déjà, par ce qui précède, la supériorité de l'âme humaine sur les autres principes qui animent les composés vivants. Non seulement, comme l'âme de la plante, elle se construit un corps qu'elle entretient et répare; non seulement elle est une force sensitive et motrice, comme l'âme de l'animal; mais elle est, de plus, un esprit qui raisonne et se gouverne librement lui-même. — Les chapitres qui suivent sur les facultés supérieures de l'âme, sa nature, son origine, sa destinée, ses rapports avec le corps, mettent en lumière toute sa dignité et sa sublime grandeur.

CHAPITRE II

DES FACULTÉS SUPÉRIEURES DE L'AME HUMAINE

SOMMAIRE

I. *De la raison.* — 1. Nature et objet de la raison. — 2. Principes de la raison. — 3. Systèmes destructeurs de la raison : empirisme, kantisme, positivisme.

II. *De la liberté.* — 1. Nature de la liberté. — 2. Preuves de la liberté : Preuve par le témoignage de la conscience. Preuve par la loi morale. Preuve par le consentement universel. — 3. Théories qui nient la liberté : fatalisme, déterminisme.

III. *Différences entre l'homme et l'animal.* — 1. Absence de raison dans l'animal. — 2. Absence de liberté dans l'animal. — 3. Le transformisme.

Parmi les facultés de l'âme, il en est deux : la *raison* et la *liberté,* qui font de l'homme sur cette terre un être vraiment supérieur. L'étude de ces facultés demande dans l'apologétique chrétienne une attention spéciale. C'est par elles que l'homme est capable d'être une créature religieuse; et les systèmes philosophiques qui les dénaturent ou les suppriment sapent l'une des bases fondamentales de la religion, en même temps qu'ils enlèvent à l'homme son plus riche trésor naturel.

ARTICLE I. — DE LA RAISON

1. Nature et objet de la raison.

1. La *raison,* ou *entendement,* est la faculté de comprendre les choses, d'en saisir les rapports. Tandis que les sens ne perçoivent que des choses concrètes, individuelles, contingentes, la raison conçoit l'abstrait, l'universel, le nécessaire. C'est à elle que nous devons les idées générales que nous exprimons par des noms communs : les idées d'être, d'unité, de vérité, de bonté, de substance, de cause, de fin; les idées de bien, d'obligation, de vertu, de mérite; les idées d'absolu, d'infini, de parfait. C'est elle qui compare, juge et raisonne.

2. Principes de la raison.

2. Pour accomplir ses fonctions, pour concevoir, juger et raisonner, la raison obéit à des *principes* indémontrables, qui sont marqués de deux caractères essentiels : l'*universalité* et la *nécessité.*

3. Les uns s'appliquent dans l'*ordre spéculatif* ou *théorique*, c'est-à-dire dans l'ordre qui a pour objet simplement la connaissance de la vérité; et les autres, dans l'*ordre pratique*, c'est-à-dire dans l'ordre qui a pour objet la pratique de la vérité et la conduite morale.

4. Dans l'*ordre spéculatif*, il est deux principes, auxquels se ramènent tous les autres : le *principe d'identité* et le *principe de raison* suffisante.

5. PRINCIPE D'IDENTITÉ. — *Ce qui est, est; ce qui n'est pas, n'est pas.*

De ce principe dérivent :

1° Le principe de *contradiction*. — *Une même chose ne peut pas à la fois être et n'être pas sous le même rapport.*

2° Le principe d'*alternative*, ou de l'exclusion du milieu. — *Une chose est ou n'est pas.*

3° Les *axiomes logiques*. — *Ce qui est vrai du genre est vrai de l'espèce; ce qui est vrai de l'espèce est vrai de l'individu. — Deux notions identiques à une troisième sous un certain rapport, sont identiques entre elles sous ce même rapport.*

4° Les *axiomes mathématiques*. — *Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. — Le tout est plus grand que sa partie.*

6. PRINCIPE DE RAISON SUFFISANTE. — *Tout ce qui est a sa raison d'être.*

De ce principe dérivent :

1° Le principe de *causalité*. — *Tout ce qui arrive, tout ce qui commence d'exister a une cause.* — Principe auquel se rattachent ceux-ci : *La cause doit être proportionnée à l'effet. — L'effet ne saurait être plus puissant ou plus parfait que sa cause;* en d'autres termes, *le moins ne saurait produire le plus.*

2° Le principe de *substance*. — *Toute modification appartient à une substance.*

3° Le principe des *lois*. — *Dans les mêmes circonstances, les mêmes causes produisent les mêmes effets.*

4° Le principe de *finalité*. — *Rien ne se produit sans but; tout être, tout phénomène a une fin.*

7. Dans l'*ordre pratique*, la raison obéit aux principes suivants : *Il y a une distinction entre le bien et le mal. — Il y a obligation de faire le bien et d'éviter le mal. — Celui qui fait le bien mérite; celui qui fait le mal démérite.*

8. Le principe d'identité et ses dérivés sont les fondements des sciences abstraites rationnelles, comme les mathématiques, dans lesquelles prédomine la *méthode déductive*. Le principe de raison suffisante et ses dérivés sont les fondements des sciences du réel, comme la psychologie, la physique, l'histoire naturelle, etc., dans lesquelles prédomine la *méthode inductive*.

9. Tous les principes d'ordre théorique ou pratique sont d'une évidence irrésistible. On ne saurait les nier sans se contredire soi-même et sans renverser la raison de fond en comble.

3. Systèmes destructeurs de la raison.

10. Les systèmes qui nient la raison ou en dénaturent les principes sont principalement : l'*empirisme*, le *kantisme* et le *positivisme*.

Empirisme.

11. L'*empirisme*[a] est la négation de la raison, en tant que faculté distincte de l'*expérience* (connaissance acquise par les sens et la conscience).

12. Suivant les partisans de cette doctrine, toutes nos idées dérivent originairement de la perception des choses sensibles. Or, comme les sens n'atteignent que l'individuel et le contingent, il s'ensuit que les principes, sur lesquels sont fondées les méthodes scientifiques, ne sont pas vraiment universels et nécessaires; qu'il pourrait se faire, par exemple, qu'il y eût un effet sans cause. C'est la destruction de toute science, de la morale et de la religion.

13. Aussi est-il à remarquer qu'à toutes les époques les sceptiques, les matérialistes, les athées, les partisans de la morale du plaisir et de l'intérêt ont fondé principalement leur doctrine sur l'empirisme.

Kantisme.

14. Le *kantisme*[b] est la négation de la valeur objective de la raison.

---

[a] Les principaux empiristes sont : dans l'antiquité, Démocrite et Épicure; au dix-septième siècle, Locke (1632-1704); au dix-huitième, Hume (1711-1776), et Condillac (1715-1780); au dix-neuvième, Stuart Mill (1806-1873), Bain et Herbert Spencer. — [b] *Kantisme*, système de Kant (1724-1804), professeur à l'Université de Kœnigsberg.

Kant a mis en pleine lumière la distinction radicale qui existe entre la raison et les sens. Mais, d'après lui, nous ne pouvons pas connaître les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes. Ainsi, quand nous nous posons ces questions : Y a-t-il en dehors de notre pensée des substances et des causes? Avons-nous une âme de nature spirituelle? Sommes-nous libres? Y a-t-il un Dieu créateur du monde? Y a-t-il un monde réel extérieur? Nous sommes incapables de les résoudre, parce que, doutant si l'objet de notre pensée est tel que nous le pensons, nous n'avons aucun moyen rationnel de sortir de ce doute.

Kant, il est vrai, cherche à rétablir la certitude objective, en la fondant sur la morale. Mais on lui répond que si rien n'est objectivement certain dans l'ordre spéculatif, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même dans l'ordre pratique.

15. Le kantisme répugne au sens commun, parce qu'il implique une contradiction formelle. L'idée est essentiellement la représentation dans l'esprit d'un objet au moins possible. Supprimez l'objet, vous supprimez l'idée. On se contredit donc soi-même, quand on soutient que toutes les idées de l'entendement sont sans objet réel.

16. Malgré ses incohérences, le kantisme a été accueilli, à notre époque, par une foule de libres penseurs, qui en ont tiré des théories aussi subversives que celles qui découlent de l'empirisme.

Positivisme.

17. Le *positivisme*[a] est la prétendue philosophie qui ne reconnaît pas d'autres sciences que les sciences positives : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, etc.

Il n'y a rien de réel, de certain que les phénomènes qui tombent sous les sens. La science consiste exclusivement à observer ces phénomènes et à en déterminer les lois, c'est-à-dire les rapports de succession ou de similitude qu'ils ont entre eux. L'esprit humain doit s'interdire la recherche de la nature des choses, de leurs causes premières, de leurs fins dernières. Le véritable savant est celui qui se déclare neutre dans les questions de métaphysique; ne prend parti, ni pour l'athéisme, ni pour le spiritualisme, ni pour le matérialisme.

18. Le positivisme est un tissu de contradictions.

On y proscrit la raison, et on en fait constamment usage : soit

[a] *Positivisme*, système fondé par Auguste Comte (1798-1867).

dans les *mathématiques*, qui ont pour objet des vérités abstraites, universelles et nécessaires; soit dans les *sciences physiques*, qui ont pour but de déterminer, par le raisonnement, les causes invisibles des phénomènes, causes qui elles-mêmes se rattachent nécessairement à une cause première absolue; soit en *morale*, car les positivistes ont une morale qu'ils appellent l'*altruisme*, autrement dit la justice et la charité à l'égard des autres, choses qui ne tombent pas sous les sens.

On se déclare neutre, et on parle de Dieu et de l'âme comme si ce n'étaient que des chimères : où l'on voit que la neutralité n'est qu'un masque dont on se couvre pour cacher son impiété.

Les positivistes se posent comme les seuls représentants de la science. Or les savants les plus illustres, ceux-là même dont ils exploitent les découvertes, Descartes, Pascal, Linné, Newton, Euler, Cuvier, Ampère, Cauchy, Biot, Blainville, Flourens, Claude Bernard, Pasteur, etc., ont tous reconnu la légitimité des études métaphysiques.

19. Positivisme, kantisme, empirisme, ces systèmes, renouvelés des sophistes de la Grèce, n'ont servi, par leurs contradictions et leurs déplorables conséquences, qu'à faire briller la lumière de la raison, qui fait de l'homme une vivante image de la Raison éternelle.

ARTICLE II. — DE LA LIBERTÉ

« Si quelqu'un dit qu'après le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme a été perdu et éteint : qu'il soit anathème. » (CONCILE DE TRENTE, sess. VII, can. 2.)

1. Nature de la liberté.

20. Par là même qu'il est un être raisonnable, l'homme est nécessairement un être libre. La volonté, en effet, suit la raison. Si la raison présente à la volonté la notion abstraite de *bien*, c'est-à-dire le bien en général, le bonheur parfait, la volonté ne peut pas ne pas le vouloir, attendu que le bien, le bonheur, est son objet propre. Mais s'il s'agit de biens particuliers dont aucun n'apparaît comme le bien complet, la volonté n'est pas déterminée à s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre; elle est libre, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de choisir entre deux possibilités.

2. Preuves de la liberté.

21. La liberté est un fait d'une évidence irrésistible. « Un homme qui n'a pas l'esprit gâté, dit Bossuet, n'a pas besoin qu'on

lui prouve son franc arbitre, car il le sent; et il ne sent pas plus clairement qu'il voit, ou qu'il reçoit les sons, ou qu'il raisonne, qu'il se sent capable de délibérer et de choisir[1]. »

Toutefois, il n'est pas sans importance de mettre ce fait en pleine lumière, à cause des sophismes par lesquels on a essayé en tout temps de le nier.

22. L'existence de la liberté s'établit : soit *directement*, par le témoignage de la conscience; soit *indirectement*, par la loi morale et par le consentement universel.

Preuve de la liberté par le témoignage de la conscience.

23. Quand on agit avec réflexion, on commence par délibérer, puis on se détermine, enfin l'on exécute ce que l'on a décidé.

Dans la *délibération*, la conscience atteste que la volonté peut choisir l'un ou l'autre des deux partis qui la sollicitent, qu'il est en son pouvoir de faire triompher, par exemple, le motif du devoir sur le motif du plaisir ou de l'intérêt.

Dans la *détermination*, la conscience atteste qu'en prenant tel parti on pourrait prendre le parti opposé, que le choix auquel on s'arrête a pour cause unique et immédiate la volonté.

Dans l'*exécution*, la conscience atteste l'intervention fréquente du libre arbitre pour poursuivre cette exécution, l'interrompre, l'achever, l'arrêter, etc.

Preuve de la liberté par la loi morale.

24. Il y a obligation pour l'homme de faire triompher le bien sur le penchant qui le porte au mal. Mais, s'il n'est pas libre, ce qu'il fait, il ne pouvait pas ne pas le faire ni le faire autrement. La liberté est donc la condition de l'obligation morale. Supprimez la liberté : les mots *devoir* et *responsabilité*, *vertu* et *vice*, *mérite* et *démérite*, *joie* et *remords de conscience*, *peines* et *récompenses*, sont des mots vides de sens; la morale tout entière disparaît. Si donc on veut maintenir le devoir, il faut affirmer la liberté; mais si, malgré l'évidence, on nie la liberté, il faut renoncer au devoir.

Preuve de la liberté par le consentement universel.

25. Tous les hommes croient invinciblement à la liberté. Cette croyance se manifeste :

[1] Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. I, 18.

1° Par leur *langage*. Le mot *liberté* est dans toutes les langues; il est donc l'expression d'une faculté que possède l'âme.

2° Par leur *conduite*. Les hommes se font des promesses; ils s'engagent mutuellement par des contrats; ils ont recours, les uns à l'égard des autres, aux prières, aux exhortations, aux conseils, aux menaces, etc. Mais ils ne peuvent agir ainsi qu'à la condition de se croire libres. — Partout, chez les anciens comme chez les modernes, on rend hommage à la vaillance, à l'héroïsme, à la vertu de bienfaisance, à la sainteté; par contre, on flétrit l'égoïsme, la cupidité, la cruauté, la débauche. Que supposent ces louanges données aux uns et ces mépris infligés aux autres, sinon la conviction que les uns et les autres ont voulu librement ce qu'ils ont fait; que, pouvant agir autrement, ils n'ont pas voulu le faire?

3° Par leurs *institutions civiles et politiques*. Toute société possède un code de lois et des magistrats chargés de les faire observer; des tribunaux sont institués pour punir les infractions des lois. Mais si l'homme obéit à la fatalité, le châtiment est injuste : le voleur n'est pas plus coupable que l'animal qui vit de rapines; ni l'assassin, que le tigre qui met en pièces sa proie. On tue la bête fauve, on ne la juge pas. — Dans la vie politique des peuples, nul n'ignore le grand rôle que joue la liberté. C'est au nom de la liberté que les citoyens, se croyant à tort ou à raison opprimés par un pouvoir despotique, proclament la revendication de leurs droits, et s'efforcent, par des moyens légaux ou violents, de recouvrer leur indépendance.

3. Théories qui nient la liberté.

26. Les théories qui nient la liberté portent le nom de *fatalisme* et de *déterminisme*. Ces deux théories diffèrent en ce que l'une soumet notre volonté à une nécessité extérieure, et l'autre à une nécessité intérieure.

Fatalisme.

27. On distingue le fatalisme *vulgaire* et le fatalisme *philosophique*.

28. Selon les partisans du *fatalisme vulgaire*, c'est un *destin inexorable*, un *sort aveugle*, qui décide de tout ce qui nous arrive, quoi que nous fassions.

29. Le fatalisme vulgaire est faux : 1° parce qu'il ne tient pas compte de la part qui revient à l'homme dans les événements de la vie; 2° parce qu'il a pour conséquence pratique la paresse : à quoi bon agir, si tous nos efforts doivent être inutiles?

30. Le *fatalisme philosophique* revêt deux formes principales : la forme *panthéiste* et la forme *théiste*.

31. Le fatalisme *panthéiste* s'énonce ainsi : Il n'y a qu'une substance : la substance divine; les âmes humaines ne sont que les modes de la pensée divine. Or Dieu n'est pas libre. Par conséquent nos volitions, qui sont celles de Dieu, se produisent fatalement.

Cette conclusion vaut ce que valent les principes dont elle découle. Le panthéisme étant une absurdité, le fatalisme, qui en est la conséquence, croule avec le système panthéiste lui-même.

32. Le fatalisme *théiste* se tire de la prescience divine. Il s'énonce ainsi : Dieu, dont la science est parfaite et infinie, connaît de toute éternité tous les actes futurs de l'homme ; ces actes sont donc déjà déterminés, et, par conséquent, ne sont pas libres.

On répond que Dieu étant infaillible, les choses arrivent comme il les a prévues. C'est un fait certain que nous sommes libres. Si donc Dieu prévoit que telle chose se fera librement, la prescience de Dieu étant infaillible, la chose ne pourra se faire que librement. Nous ne comprenons pas, il est vrai, comment notre liberté se concilie avec la prescience divine; mais ce n'est pas une raison de la nier, puisque c'est une vérité absolument certaine.

Déterminisme.

33. D'après la doctrine du *déterminisme*, les actes de notre volonté sont déterminés par les influences diverses qui agissent sur elle : influences *extérieures*, comme le climat, le milieu social; influences *intérieures*, telles que les inclinations, les passions, les dispositions héréditaires, les habitudes, le caractère, les motifs apportés par la raison.

Voici les principaux arguments des déterministes.

34. *Premier argument.* — L'hypothèse du libre arbitre est en contradiction avec toutes les sciences de la nature. Ces sciences expliquent l'univers par le mouvement. Or tout mouvement est la conséquence d'un mouvement antérieur, et, en outre, la quantité de force qui produit le mouvement reste constante. Mais si l'on admet que la volonté est libre et que, par exemple, elle meut librement le bras, ce mouvement n'est pas l'effet d'un mouvement antérieur, puisqu'il provient immédiatement de la volonté; de plus, c'est un mouvement nouveau qui augmente la quantité de force que possède la nature.

Réponse. — Cet argument suppose qu'il n'y a pas d'autre monde que le monde des corps, pas d'autres sciences que les sciences physico-mathématiques; il ne tient pas compte de l'homme intérieur, objet des sciences morales. Or l'acte volontaire est un acte immatériel; ce n'est pas un mouvement qui ait sa condition dans un autre mouvement; il procède de l'activité réfléchie, et, si ma conscience m'atteste que je meus librement mon bras, aucune loi mécanique ne peut prévaloir contre ce témoignage infaillible. — Quant au principe, d'ailleurs hypothétique, de la conservation de la force, la liberté ne le contredit point; car la volonté, pour mouvoir le bras, ne fait que disposer, sans les créer, des forces que lui offre l'organisme.

35. *Deuxième argument.* — La volonté ne s'exerce jamais sans un motif; et c'est le motif le plus fort qui détermine à agir.

Réponse. — Le motif ou raison d'agir est la *condition* préalable, mais non la *cause* déterminante de l'acte libre; il est *nécessaire*, mais il n'est pas *nécessitant*. Si l'on excepte le bien en général, il n'est pas de bien ou motif particulier qui puisse mouvoir nécessairement la volonté, parce que la volonté a une force supérieure à l'attrait de ce bien. C'est elle qui donne au motif sa force, faisant triompher à son gré tantôt l'un, tantôt l'autre.

36. *Troisième argument.* — C'est un fait d'expérience que chacun agit suivant son tempérament, ses passions, ses habitudes, son caractère.

Réponse. — C'est aussi un fait d'expérience que chacun résiste, quand il le veut, à son tempérament, à ses passions; qu'il peut agir contrairement à ses habitudes, à son caractère, et devenir meilleur ou pire. D'ailleurs il y a dans le tempérament de chacun, dans ses passions, ses habitudes, son caractère, quelque chose d'acquis qui est l'œuvre de la liberté. Si la volonté subit souvent leur influence tyrannique, c'est elle en grande partie qui en est cause.

37. Les objections contre la liberté ont si peu de valeur, que fatalistes et déterministes n'en tiennent aucun compte dans la conduite de leur vie. Dans leurs rapports avec leurs semblables, ils entendent bien avoir affaire à des agents libres, et ils ne souffriraient point eux-mêmes d'être traités comme des machines.

ARTICLE III. — DIFFÉRENCES ENTRE L'HOMME ET L'ANIMAL

38. Nous avons dit que la raison et la liberté font de l'homme, sur la terre, un être vraiment supérieur. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'absence de ces deux facultés dans l'animal, l'être qui, par sa nature, se rapproche le plus de l'homme.

1. Absence de la raison dans l'animal.

39. L'observation attentive de l'animal montre qu'il n'a pas d'autre connaissance que celle qui est acquise par les sens. Ses facultés cognitives ne dépassent pas la sphère du sensible, du concret, de l'individuel. La preuve qu'il ne pense pas, c'est-à-dire qu'il ne conçoit pas l'immatériel, l'abstrait, l'universel, et que, par suite, il ne réfléchit point, ne juge, ni ne raisonne : c'est ce fait qu'il n'invente rien et n'a jamais rien inventé depuis l'origine du monde, et qu'il est étranger à toute idée morale et religieuse.

40. On objecte les industries merveilleuses des animaux, leurs finesses, leurs ruses, leurs stratagèmes. Ils font, dit-on, toutes choses convenablement aussi bien que l'homme; donc ils raisonnent comme l'homme. « C'est autre chose, dit Bossuet, de faire tout convenablement, autre chose de connaître la convenance. L'un convient non seulement aux animaux, mais à tout ce qui est dans l'univers; l'autre est le véritable effet du raisonnement et de l'intelligence... On a beau exalter l'adresse de l'hirondelle, qui se fait un nid si propre, ou des abeilles, qui ajustent avec tant de symétrie leurs petites niches : les grains d'une grenade ne sont pas ajustés moins proprement; et toutefois on ne s'avise pas de dire que les grenades ont de la raison[1]. »

2. Absence de la liberté dans l'animal.

41. La raison lui faisant défaut, l'animal ne peut avoir la volonté libre qui en est la conséquence; il est incapable de faire un choix motivé, et n'a, par conséquent, d'autre mode d'agir que l'instinct qui le pousse irrésistiblement vers le bien sensible particulier dont il a actuellement besoin et que lui offrent ses sens. Le choix que l'animal semble faire n'est qu'une apparence de liberté. Lorsque plusieurs objets attrayants le sollicitent à la fois, il se porte nécessairement à celui qui agit plus puissamment sur son organisme, sans qu'il y ait dans cette préférence l'exercice d'une véritable liberté.

42. L'*instinct*, qui est l'unique mode d'activité de l'animal, a des caractères diamétralement opposés à ceux du libre arbitre. Il

[1] Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. v, 2.

est *inconscient* de la fin qu'il poursuit; il est *infaillible, stationnaire, uniforme,* dans les individus de la même espèce.

La *liberté,* au contraire, est une activité *consciente* de sa fin et des moyens qu'elle emploie à la réaliser; elle n'est pas *infaillible,* mais sujette à l'erreur; elle est une source de *progrès* sans limites; elle varie d'homme à homme, imprimant à chacun une physionomie particulière.

43. Une autre preuve que l'animal n'est point libre, c'est qu'il n'est point assujetti à la loi morale; il n'a ni droits ni devoirs; il ne peut maîtriser ses penchants ni sacrifier volontairement sa vie; de plus, il est asservi à l'homme, qui se l'approprie comme une chose qui ne s'appartient point.

3. Le transformisme [a].

44. Le *transformisme,* ou darwinisme, est la théorie suivant laquelle les espèces d'animaux et de végétaux qui peuplent la surface du globe, loin d'être fixes et immuables, ne sont que des transformations d'un seul type primordial.

45. Suivant les partisans de cette doctrine, l'homme a pour ancêtre l'animal; il est un animal perfectionné; sa raison est sortie des sensations et sa liberté de l'instinct, par une série de lentes évolutions.

46. Le transformisme est en contradiction flagrante avec le principe de causalité (p. 16). Entre la sensation et la raison, entre l'activité purement instinctive et l'activité libre, il y a un abîme; il est impossible que l'un se transforme dans l'autre.

47. Il faut donc reconnaître qu'entre l'homme et l'animal il y a, malgré certaines analogies, une distance infranchissable. Ceux qui nient cette différence radicale, qui veulent élever les animaux jusqu'à eux-mêmes, ne le font « qu'afin d'avoir droit de s'abaisser jusqu'aux animaux et de pouvoir vivre comme eux[1] ».

[a] Les incrédules ont fait de cette théorie une machine de guerre contre le récit mosaïque de la création. Nous l'étudierons à ce point de vue dans la troisième partie de ce cours.

[1] Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. v, 1.